



RESPONSABLE

DE L'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

C'est un métier de projection et de gestion en matière d'habitat et d'aménagement.

LE RÔLE

DÉFINIR

le territoire de demain par l'urbanisme, l'habitat et la mobilité

ÉLABORER

des stratégies en matière de planification (PLUi)

METTRE EN ŒUVRE

les plans d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH), et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

FAIRE LE SUIVI

des bureaux d'études et faire le lien entre les bureaux d'études, les élus et les équipes techniques.

LE PROFIL

- Avoir des connaissances en urbanisme.
- Être un bon communicant pour faire le lien entre les élus et les projets.

LES INFOS PRATIQUES

LE LIEU DE TRAVAIL :

- Travail à l'hôtel communautaire avec beaucoup de réunions avec les élus et partenaires.

LES OUTILS DE TRAVAIL :

- Nécessiter d'utiliser un ordinateur.

LE CONTACT AVEC LES PUBLICS :

- Peu de contact avec l'utilisateur à l'exception d'un projet d'étude sur la constructibilité de terrain.

**STRATÉGIE
PÉDAGOGIE
PARTENARIAT**